Fascicules N° 161 - 162 - 163
2ÈME Semestre 2010

ISSN 0220-3543

G.R.E.C.

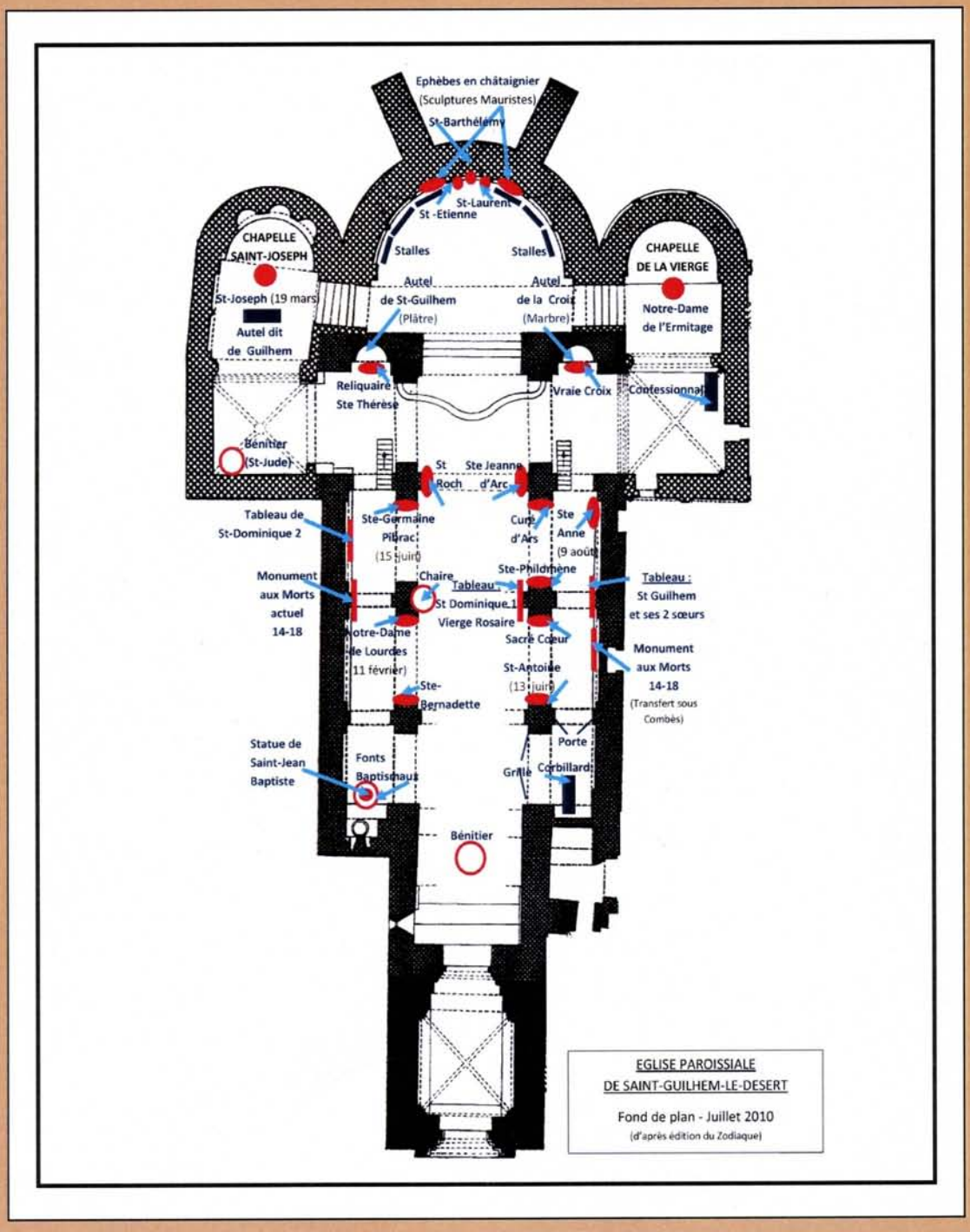

Eglise Paroissiale de St Guilhem

plan de la main de Mr Frédéric MAZERAN

Bulletin du Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais

(Revue culturelle de la Moyenne Vallée de l'Hérault)

34ème année de la Revue - 36ème du G.R.E.C. - 45ème de la fondation du Club d'archéologie du Lycée.

Caux

Du Calvaire au Chemin de la Croix

Faisant face au vieux bourg, le Calvaire de **Caux** et son Chemin de la Croix s'élèvent depuis plus d'un siècle au carrefour d'antiques chemins. Tantôt vénéré, tantôt délaissé, ce témoignage de ferveur chrétienne occupe dans l'histoire et la géographie du village une place importante que cet article se propose de dessiner.

La tradition du Chemin de la Croix

Un opuscule d'Instruction sur le Chemin de la Croix plusieurs fois réédité depuis 1795 définit ainsi la dévotion *Via Crucis* :

«Le Chemin de la Croix, pris à la lettre, est l'espace que parcourut, sous le fardeau de la Croix, notre aimable Rédempteur, c'est-à-dire depuis le palais de Pilate où il fut condamné, jusqu'au lieu du Calvaire [Golgotha] où il fut crucifié. On y compte 1361 pas. Ainsi, faire simplement le Chemin de la Croix, c'est parcourir le même espace. Le faire en esprit et en vérité, le faire en chrétien, c'est y marcher, pénétré des sentiments que doit inspirer une vie sanctifiée par les pas de Jésus-Christ, et toute baignée de son sang[1]».

Présents en Terre Sainte depuis 1220, les Franciscains sont les premiers à reconstituer pour les pèlerins les étapes de la Via dolorosa. Afin de faciliter cette pratique aux nombreux chrétiens ne pouvant se rendre sur les lieux mêmes de la Passion du Christ, l'Eglise favorise plus tard l'installation de Chemins de la Croix figuratifs, comme celui du père Bernardino Caimi, près de **Novare**, à la fin du XVI[ème] siècle. Pour cela, *«on place de distance en distance des tableaux ; ou bien on met dans de petites chapelles, des peintures et sculptures qui nous*

Calvaire avant 1908, la croix est en bois brut.

montrent le Sauveur montant au Calvaire, selon les différentes stations que son épuisement lui fit faire dans ce long et pénible voyage. Ces stations sont au nombre de douze, auxquelles ajoutant la descente de la Croix et le transport au sépulcre, le nombre de images se monte à quatorze[2].»

Du XV[ème] au XVII[ème] siècle, l'exercice du Chemin de la Croix ne se pratique pas d'une manière bien déterminée, en sorte que le nombre des stations varie de sept à trente-sept. Sous l'influence franciscaine, il prend sa forme définitive à la fin du XVII[ème] siècle, confirmée par un bref d'INNOCENT XI accordant des Indulgences à ce pieux exercice *«pratiqué selon la coutume des Frères mineurs, gardiens des Saints-Lieux»*.

Jean Antoine Puech, le précurseur

L'abbé Jean Antoine PUECH, curé de **Caux** de 1821 à 1873, se montre très attaché à la dévotion du Chemin de la Croix. Le 15 mai 1827, dans une *«supplique à l'Illustrissime & Révérendissime Evêque de Montpellier»*, il sollicite l'autorisation de *«faire établir dans cette succursale la dévotion dite Via Crucis par le sieur François Georges Boué, prêtre missionnaire apostolique, en vertu du pouvoir que Sa Sainteté Léon XII a daigné lui accorder et dont la déclaration authentique du 17 décembre 1825 a été mise sous ses yeux»*. L'autorisation épiscopale est donnée le 19 mai, la dévotion érigée le 8 juillet[4]. Une nouvelle érection aura lieu le 17 juillet 1864 par l'abbé COULASOU, curé doyen de **Roujan**.

Existe-t-il déjà un calvaire dans la commune[6] ? Sur le plan cadastral napoléonien de 1827 figure une croix à l'emplacement du calvaire actuel, au tènement du Ségala[7]. Le lieu est propice. Sorte de promontoire rocheux qui s'élève entre les vieux chemins de **Roujan** à **Caux** et de Notre-Dame (de **Mougères**) et **Béziers** à **Fontès**[8], il fait face au village dominé par son imposant clocher-porche. Jean-Jacques LAURÈS va y bâtir un monument. Cet ancien Compagnon Passant tailleur de pierre connu sous le nom compagnonnique de *La Tranquillité de Caux* est revenu au village en 1842 pour y exercer le métier de maître-maçon. Ses cahiers de comptabilité[9] nous apprennent que le 28 avril 1869 il prend une journée pour aller charger au **Pouget** des pierres de taille pour le Calvaire. Le monument s'élève du 7 au 15 mai 1869 sous les mains des ouvriers de J.-J. LAURÈS : VERGOGNIÉ, CÉZAR, BÉNOURY, GRATIEN et MALATERRE, maçons, et ANTONIN, manœuvre[10], sans que l'on sache en quoi il consiste. Une plaque de marbre apposée dans le calvaire lors de la réfection de 1917 rappelle simplement la «mission de 1869».

Par acte notarié du 30 janvier 1874[11], Bertrand VAURS, propriétaire du terrain, le cède à la fabrique de l'Eglise de **Caux**. L'abbé Emile FARNARIÉ, successeur de l'abbé PUECH, va pouvoir se lancer dans un chantier d'envergure à la hauteur de son enthousiasme sacerdotal.

Emile FARNARIÉ, le bâtisseur

Le 18 janvier 1875, Jean-Jacques LAURÈS et ses ouvriers reprennent l'ouvrage initié en 1869 et, au cours de quatre mois, lui donnent l'ampleur d'un véritable calvaire. Sous son couvert d'oliviers, de pins, de romarins et de cyprès de **Florence**, l'ensemble bâti à même le roc ne manque pas d'une grandeur toute méridionale.

A partir de l'entrée, deux calades grimpent de part et d'autre d'une haute croix en bois – œuvre du tonnelier Emmanuel PASCAL – portant un crucifix. Sous ce calvaire, une niche voûtée creusée dans le rocher figure le sépulcre où repose un CHRIST gisant. Elle est surmontée d'une balustrade en faux-bois, décor largement utilisé dans les calvaires et grottes «de **Lourdes**». Sur le devant, un pavage dans lequel se dessine l'étoile à cinq branches symbolisant la connaissance spirituelle retiendra, bien des années plus tard, l'attention de l'abbé GIRY.

Sur le terrain-plain supérieur, douze niches en pierre de taille de **Beaucaire** s'appuient contre le mur de clôture. Des piliers sobrement moulurés, surmontés d'un médaillon sculpté d'une croix, encadrent l'entrée cintrée de chacune des chapelles coiffées d'un fronton en doucine et d'un croix de pierre. L'intérieur est voûté. La base est une marche de pierre qui fait agenouilloir. En octobre 1876, le serrurier du village, François MOUREAU, pose la grille sur le mur de pierre qui enserre le site sur trois côtés. Du 29 janvier au 3 février 1877, il fixe dans les niches des hauts-reliefs en staff représentant les scènes de la Passion, sculptures dont l'histoire a malheureusement oublié l'auteur. Le 4 mars, enfin, il pose sous les hauts-reliefs les croix de bois exécutées par le menuisier François VIGUIER.

En vertu d'un bref pontifical du 22 avril 1874 et d'un courrier épiscopal du 1[er] février 1877, FARNARIÉ est autorisé à *«ériger ledit Chemin de Croix, et à y attacher les Indulgences accordées par les Souverains Pontifes aux fidèles qui en pratiqueront les pieux exercices[12]»*.

Quand déjà le Ciel assombrit son azur…

Le 20 mars 1877, Monseigneur DE CABRIÈRES, vibrant évêque de **Montpellier**, inaugure solennellement le Calvaire et son Chemin de la Croix. Le registre du conseil de fabrique[13] conserve de cette visite pastorale une relation enthousiaste et anonyme qui mérite une transcription quasi *in extenso* :

«Le jour du 20 mars 1877 est devenu désormais pour la chrétienne paroisse de Caux une date à jamais mémorable. La visite du premier pasteur du diocèse, la confirmation des enfants, l'érection et la bénédiction d'un calvaire, tels sont les événemens qui ont rempli ce jour béni et laissé dans la mémoire des assistants un souvenir ineffaçable. Avertis seulement 3 jours à l'avance de l'arrivée de leur Evêque, les fidèles de cette paroisse ont su trouver dans leur zèle le temps et les moyens de préparer un vrai triomphe à leur père bien-aimé. Dès son arrivée à la gare, Mgr a pu se convaincre qu'il mettait le pied sur une terre plus qu'hospitalière et dès son entrée dans le village l'émotion de ses enfants et de tout son peuple se traduisant par un véritable enthousiasme lui aura dit éloquemment que les fidèles de Caux ne voulaient en ce jour le céder en rien aux paroisses les plus chrétiennes… Et nous en avons été les heureux témoins. Nul ne doutait que Sa Grandeur ne fut reçue avec honneur et avec tout le respect dû à sa dignité, mais nous ne craignons pas d'affirmer que dans cette localité l'élan et le religieux enthousiasme de la population a atteint et presque surpassé les réceptions les plus sympathiques et les plus chaleureuses dont la mémoire de Mgr puisse conserver le souvenir. De nombreux arcs de triomphe ornés des plus poétiques et respectueuses devises, reliés entr'eux par des berceaux de guirlande, toutes les maisons tendues de tapisseries et de fleurs comme aux plus beaux jours de nos zèles catholiques. Toute une population en pied ayant suspendu les travaux et revêtu ses habits de fête, les vivats et les énergiques acclamations des hommes, l'empressement naïf des mères et de leurs enfants. Toutes ces manifestations nous prouvaient que la foi était vive et ardente et que l'amour envers l'Eglise représentée alors par son Pontife était grand et sincère dans ces âmes chrétiennes. – On n'agit pas de la sorte, en effet, quand on ne croit pas. – Caux peut désormais revendiquer une place d'honneur dans le diocèse de Montpellier […] Reçu sur le seuil de l'antique église par Mr le Curé, Monseigneur a écouté le discours de bienvenue que lui a adressé le zélé pasteur de la paroisse et dans lequel il s'est plu à rapprocher la visite que fesait en ce jour Mgr de Cabrières à celle qu'à plus de deux cents [ans] de distance avait faite dans les mêmes circonstances un de ses prédécesseurs, Mgr de Bonzy. […] La cérémonie de la confirmation a suivi et si elle n'a présenté rien de nouveau en ces sortes de circonstances elle a du moins eu de particulier le nombre vraiment édifiant des communions[14]. […] Mais ce n'était encore là que le préambule de la fête […] A 2 heures de l'après-midi au son des cloches s'ébranle la foule ; rangée sous ses bannières respectives elle défile nombreuse, serrée, enthousiaste au chant des cantiques de la croix vers le calvaire récemment érigé et que Mgr vient inaugurer et bénir. Le Pontife est revêtu de ses ornements épiscopaux et entouré d'un cortège de prêtres[15]. Le Révérend Père Prieur de Mougères, dom Boussinesq et Mr l'abbé Caucanas, archidiacre, marchent à ses côtés ; des liens d'affection et de bons souvenirs les ont attirés au milieu de nous. Devant eux marchent des hommes nombreux, unissant leurs voix aux accents du chœur des jeunes filles, les échos retentissent de leur refrain :

Croix du calvaire
Croix du sauveur
Au ciel et sur la terre
A toi tout notre cœur !

Et cette Croix qu'ils chantent se détache à l'horizon élevant entre le ciel et la terre l'image adorable du Crucifié. Mais en ce moment, la nature semble vouloir elle aussi se mettre en harmonie avec la fête et lui préparer un tableau en rapport avec ces souvenirs qu'elle rappelle. Ce matin, le soleil brillait radieux au firmament, inondant la terre de ses rayons. Il célébrait alors lui aussi l'arrivée du Pontife, le triomphe de l'Eucharistie, la descente de l'Esprit Saint dans les âmes… Mais ce soir, c'est une ascension au Golgotha !!… comme autrefois il va retirer ses rayons à la voix douloureuse de la Croix… Déjà le Ciel assombrit son azur, les nuages étendent leurs voiles sombres sur la terre… on entend dans le lointain le sourd grondement du tonnerre, un vent rapide se lève apportant avec lui des tourbillons de poussière, on marche cependant… Au milieu de la confusion des éléments on chante les douleurs et les triomphes de l'Homme Dieu crucifié… On arrive. Trois mille personnes sont groupées au bas du calvaire ; elles sont là palpitantes d'émotion, livrant

difficilement passage au Pontife qui s'avance les mains pleines de bénédictions. Là sur un tertre que domine une Croix formée d'un gigantesque tronc de chêne et qui étend les deux bras vers les 4 coins du monde en signe de salut universel apparaissent comme une couronne de souvenirs douloureux les chapelles-stations de la Via Crucis, et en bas la grotte si pittoresque du St Sépulcre où repose la statue du Christ au suaire. Aussitôt la bénédiction des petits croix de bois commence, les prières liturgiques sont prononcées au milieu du recueillement des âmes et du frémissement de la nature. Pendant ce temps, l'orage accourt, il approche, l'éclair brille et aux dernières paroles du Pontife le Ciel répond par la grande voix qui retentit jadis au Golgotha quand le crucifié s'écria en mourant : «Tout est fini, Consummatum est».

Que la rosée du ciel descende sur vous, collines de Caux ! qu'elle soit pour vos campagnes une douce bénédiction et qu'apportant avec elle cette graisse de la terre promise par le patriarche Jacob à ses enfants elle devienne pour vous une preuve de la bonté divine ! Que la rosée de la grâce fasse aussi germer dans vos âmes, comme une pluie bienfaisante tombant sur un sol, toutes les vertus chrétiennes et produise en vous les mérites qui sont les enfants de Dieu ! Que désormais cette croix du calvaire bénite par notre Evêque prenne racine dans vos cœurs développant en eux les fleurs de la dévotion, et les fruits de l'amour de N.S.J.C. Telles sont les pensées dont s'inspira Sa Grandeur au retour à l'église avant de bénir une dernière fois les enfants et après le discours de circonstance que nous adressa Mr l'abbé Beaumelle curé de St Guilhem le Désert. [...] Heureux jour que le 20 mars pour les chrétiens de Caux ! Heureux pasteur qui dès après les semailles peut contempler et cueillir d'aussi belles moissons !»

Las, l'abbé PUECH n'aura pu assister à ce triomphe. Décédé le 15 janvier 1877, il est inhumé le 17 dans le cimetière de **Caux**. Une semaine plus tard et nuitamment, dit-on, les paroissiens transportent son corps dans l'église pour être enseveli dans la chapelle de sainte PHILOMÈNE.

Le 8 avril, les travaux au Calvaire étant terminés, l'abbé FARNARIER met la fabrique de **Caux** *«en possession de tous les murs, chapelles, bas reliefs, croix et autres embellissements qui y ont été faits. Ces embellissements n'ont rien coûté à la fabrique. Monsieur le Curé s'est procuré lui-même les ressources pour les mener à bonne fin ; mais il en donne le nue propriété à la fabrique et il invite le*

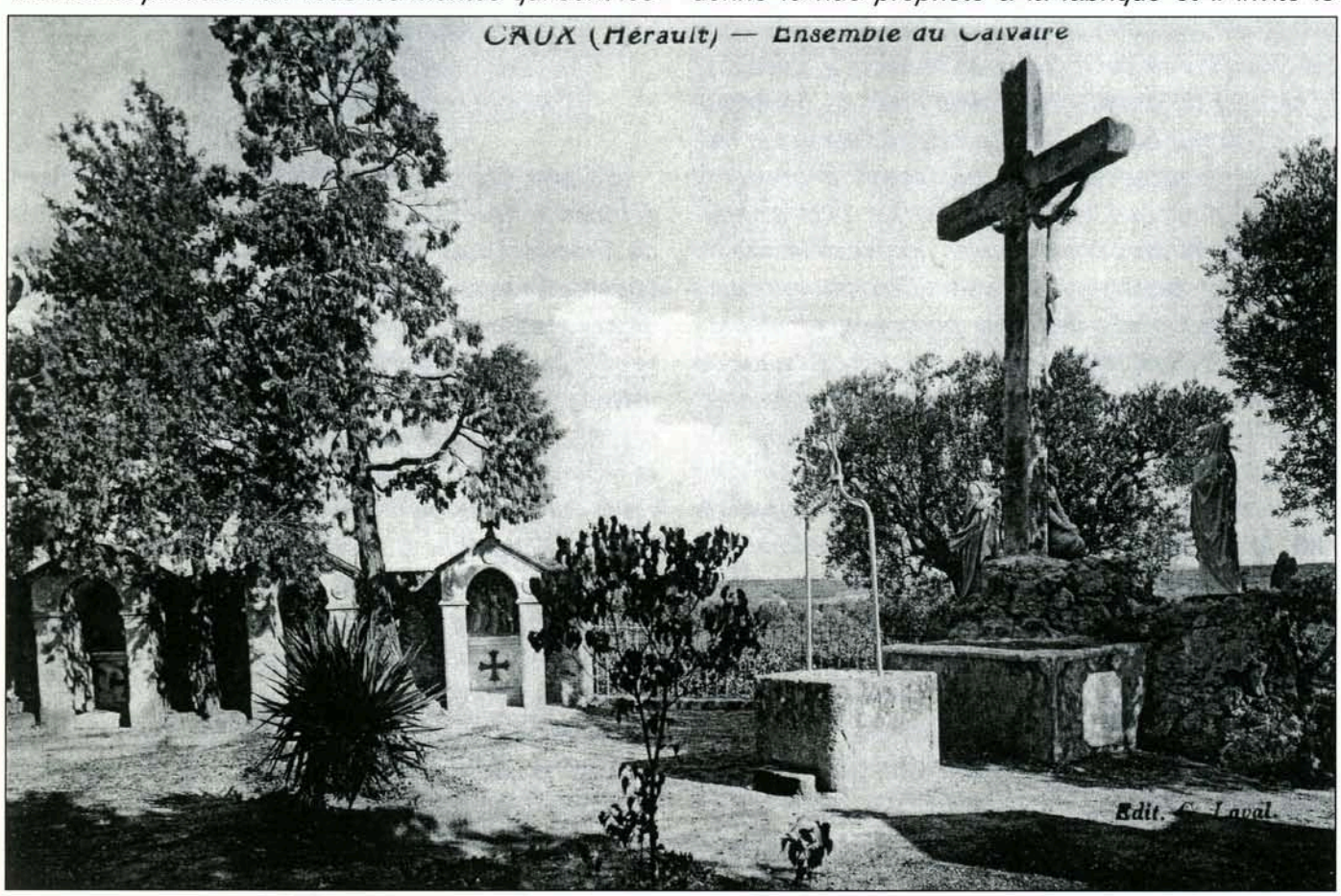

Calvaire après 1917, la croix est ciment armé.

conseil à prendre à sa charge les petits frais que nécessitera chaque année l'entretien de ce monument[16]».

Une histoire ininterrompue

L'histoire du calvaire de **Caux** ne s'achève pas avec la visite pastorale de Mgr DE CABRIÈRES, signe que le lieu n'est pas relégué depuis au rang d'espace muséographique. Trois ans plus tard, l'abbé FARNARIER commande trois statues représentant Notre Dame, saint Jean et «la Madeleine» pour être placées au pied de la croix à l'occasion de la clôture de la mission prêchée par le R.P. LAFON, bénédictin de l'abbaye de **Solesmes**, du 4 avril 1880, dimanche de Quasimodo, au 25 avril, 4ème dimanche après Pâques. N'étant pas livrées à temps, les statues seront finalement installées le 15 août 1880, jour de la fête de l'Assomption, et bénies par Dom Marie Victor Robert, prieur de la Chartreuse de **Mougères** *«au milieu d'un grand concours de paroissiens désolés de voir qu'on ne pouvait pas donner plus de solennité à cette fête»*. C'est que le 4 juillet, le curé de la paroisse avait reçu un arrêté municipal signé du maire C. ARNAUD et dont voici la teneur :

«Le Maire de la Commune de Caux, considérant que le maintien du bon ordre et de la tranquillité publique est confié aux soins et à la vigilance de l'Autorité municipale, considérant qu'il est de la connaissance de l'Administration municipale que des manifestations s'organisent contre les Processions extérieures du culte catholique, que l'ordre public pourrait être troublé, vu la loi du 16-24 août 1790, celle du 18 juillet 1837, arrête : Art. 1er - Les Processions du culte catholique sont interdites sur la voie publique dans toute l'étendue de la commune de Caux. Art. 2e – Mr le Commissaire de police de Pézenas et le garde-champêtre de Caux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.»

Sans cet arrêté, se lamentent les membres du conseil de fabrique, «les statues auraient été portées triomphalement pendant la procession du vœu de Louis XIII. Obligés de renoncer à cette procession nous dûmes installer à l'avance les statues aux pieds de la Croix et après les vêpres chaque paroissien se rendit au Calvaire pour assister à la bénédiction donnée par le R.P. Prieur de ***Mougères****. Cette bénédiction eut lieu dans le silence et le recueillement, après le chant de quelques hymnes, et sans que quelqu'un osât troubler l'ordre et la tristesse de la cérémonie. Que Notre Dame de Pitié, St-JEAN, le disciple bien aimé, Ste MADELEINE, l'amante de Notre Seigneur JÉSUS CHRIST placées au pied de la Croix, en face de la paroisse de* ***Caux****, oublient quelquefois leurs douleurs pour jetter un regard de compassion sur cette paroisse désolée, et adressent une prière en faveur des méchants ou des égarés à Celui qui du haut de sa croix a laissé tomber sur ses ennemis cette belle parole : Mon Père, pardonnez leur parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils font !*[17]» César ARNAUD, maire de **Caux**, signe pourtant le registre des délibérations du Conseil de Fabrique depuis janvier 1877 et continuera de le faire en 1881. L'abbé FARNARIER, quant à lui, quitte la paroisse en octobre 1880, meurtri, sans doute, par cet affront municipal.

En 1905, sous le coup de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, le Calvaire devient propriété communale. Trois ans plus tard, la croix en bois menaçant de tomber, le maire César ARNAUD, encore lui !, la fait abattre après que l'abbé Martial COMBESCURE ait retiré le Christ. On trouve à l'intérieur plusieurs essaims d'abeilles dont on récolte, dit-on, une grande quantité de miel.

En décembre 1917, sous le sacerdoce de J. VERNAZOBRES, le maire Jean Etienne ALQUIER fait reconstruire la croix en ciment armé. En 1962, le curé Pierre BALDY organise une souscription en vue de restaurer le Calvaire ; son départ rapide l'empêchera de mener son projet à bien.

En avril 1974, sous le sacerdoce d'Augustin DURAND, les Amis de **Caux** lancent une nouvelle souscription dont les bénéfices permettent d'ériger une nouvelle croix en béton armé réalisée par Jean SOTO, de repeindre les statues et les grilles et de réparer la porte d'entrée. L'inauguration des travaux a lieu le 12 juin et la bénédiction du Calvaire le 19. A l'automne de la même année, des élèves de **Bonneterre** guidés par Paul DURAND effectuent de petites réparations aux niches et aux grilles.

Les années s'écoulent et, faute d'un entretien suffisant, les vieux oliviers retournent à la sauvagerie, les ronces envahissent le terrain, les bas-reliefs, lentement, se dégradent. Début 1995, le conseil municipal s'en émeut. La décision de restauration du site sera adoptée en novembre de l'année suivante et les travaux exécutés en 1998, après instruction du dossier par le Conseil Général, le Conseil régional et la Direction régionale des Affaires culturelles[18]. Bruno MENDOLA, tailleur de pierre à **Pézenas**, assure en pierre de **Beaucaire** la reprise des jambages, des éléments moulurés des frontons et des

chapiteaux, et des parties intrados des cintres de sept niches, et restaure le dallage intérieur, marches et contre-marches. Luc GINER effectue le rejointoiement des pierres du mur de clôture et des niches. Alain FERRANDEZ rénove en peinture les grilles de clôture et les statues du calvaire. Michel CHEVRAY et Henri VALLET entreprennent le moulage à l'élastomère et la copie en pierre reconstituée des 8 hauts-reliefs demeurés lisibles. Les sculptures originales sont déposées dans la première salle du clocher du village. Les 4 niches des hauts-reliefs entièrement dégradés resteront vides.

C'est par un Chemin de Croix solennel, le Vendredi Saint de l'année 1999, que la paroisse fêtera le renouveau de son Calvaire, quelques mois avant l'installation de l'éclairage nocturne. Depuis lors, c'est de nuit, à la lueur des lampions, que les fidèles se rendent en procession de l'église jusqu'au Golgotha caussinard.

Monique et Guilhem BEUGNON

Sources inédites

Archives paroissiales de **Caux**, Registre des délibérations du Bureau des marguilliers de l'Eglise de **Caux** commencé le 25 avril 1825 et fini le 23 mai 1830.

Archives paroissiales de **Caux**, Registre des délibérations des membres composant le Conseil de fabrique de l'Eglise de la Paroisse de **Caux**, 1840-1892.

Sources éditées

BEUGNON 2009 : Monique BEUGNON, **Caux**, cinq promenades sur les chemins de croix, Amis du Clocher et du Patrimoine de **Caux**, 2009.

Instructions 1851 : Instruction sur le Chemin de la Croix, avec les pratiques de cette dévotion, dédiée à la Très-Sainte Vierge, Nouvelle Edition, Augmentée des Oraisons sur les Stations..., Librairie Catholique, **Clermont-Ferrand** 1851.

Jubilé 1906 : Jubilé Pastoral de Monsieur l'Abbé COMBESCURE, Curé de **Caux**, Imprimerie de la

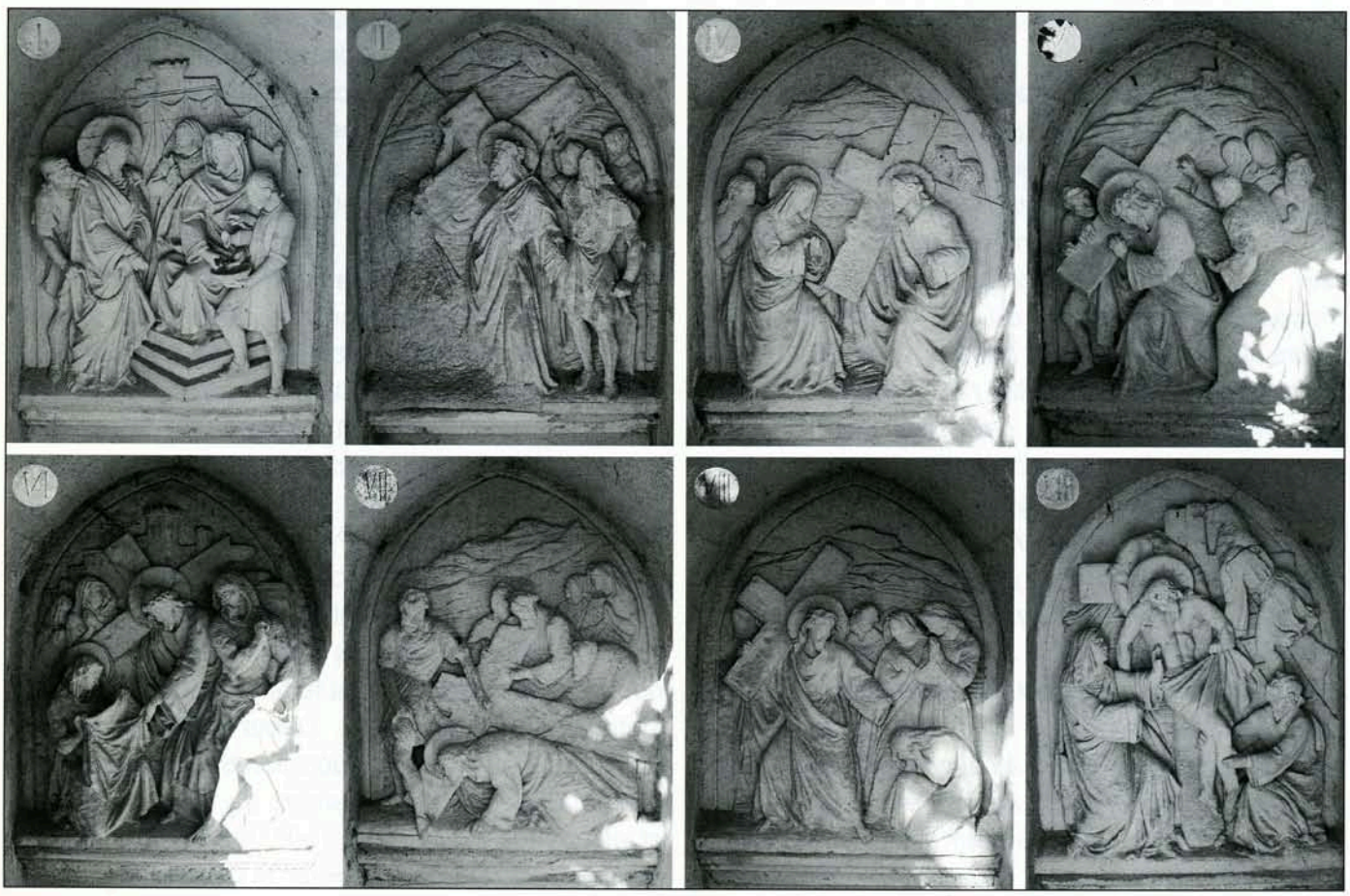

Moulages des huit stations du Chemin de Croix conservées.
1) Jésus est condamné à être crucifié. 2) Jésus est chargé de sa croix. 4) Jésus rencontre sa mère. 5) Simon de Cyrène aide Jésus à porter sa croix. 6) Sainte Véronique essuie le visage de Jésus. 7) Jésus tombe pour la deuxième fois. 8) Jésus rencontre les femmes de Jérusalem qui pleurent. 13) Jésus est détaché de la croix et son corps est remis à sa mère.

Manufacture de la Charité, **Montpellier** 1906.

MADERS 1976 : H. Marius MADERS, Le calvaire, Caux mon Village en Biterrois, 8° fascicule, s.d. [1976], pp. 199-201.

MATHONIÈRE 2005 : Jean-Michel MATHONIÈRE 2005, La Tranquillité de Caux. Le chansonnier et le tour de France (1837-1842) de Jean-Jacques Laurès dit «La Tranquillité de Caux», Compagnon Passant tailleur de pierre, Les Carnets de Dédale, Ed. La Nef de Salomon, Dieulefit 2005.

PROMPSAULT 1862 : Abbé Jean-Henri-Romain PROMPSAULT, Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique, J.-P. MIGNE éditeur, Le Petit-Montrouge 1862, 3 vol.

NOTES

1 Instruction 1851, p. 11.

2 Instruction 1851, pp. 13-14.

3 *«L'érection du chemin de la Croix ne peut être faite qu'en vertu des facultés générales ou particulières accordées par le Saint-Siége. - Léon XII, par rescrit du 16 nov. 1824, a validé toutes les érections irrégulièrement faites en France avant cette époque. – Il est important de conserver dans les registres particuliers de la paroisse ou de la fabrique un procès-verbal qui constate l'érection antérieure au 16 novembre 1824, ou faite postérieurement avec la permission du Saint-Siége et l'autorisation de l'ordinaire, afin que l'on sache si les fidèles qui le font peuvent ou ne peuvent pas gagner des indulgences attachées à ceux qui sont régulièrement érigés.»* (Prompsault 1862, I, cc. 360-c. 361)

4 Registre des délibérations du Bureau des marguilliers.

5 Registre des délibérations du Conseil de fabrique, f° 31 v°.

6 *«La faculté d'ériger des calvaires hors des églises résulte de l'article 1er du Concordat et de l'article 7 de la Constitution ; mais l'érection ne peut être faite qu'avec l'autorisation de l'évêque et du curé ou desservant, jointe à celle du gouvernement s'il s'agit de construire des oratoires ou chapelles, et à celle de l'autorité départementale, s'il s'agit simplement de placer des croix .»* PROMPSAULT 1862, I, c. 697.

7 Sur la parcelle attenante existe un puits dont la margelle est constituée de quatre dalles de pierre monolithes s'emboîtant très habilement.

8 Actuellement rue des Oliviers et chemin de la Mountade.

9 Archives privées, cf. Mathonière 2005, p. 8.

10 M. MADERS indique, sans citer ses sources, que «le tombeau fut construit le 29 mars 1869» et le Christ «mis au tombeau pour la Fête de la Pentecôte de la même année» (MADERS 1976, p. 199)

11 Me Martin VENANT SANTY, notaire de **Caux**. Section E4, parcelles 1011-1012, tènement du Ségala, 3 ares 56 centiares (aujourd'hui section E1, parcelle 1078, tènement de La Mountade). Un décret préfectoral du 11 septembre 1875 autorise la fabrique de **Caux** à accepter la donation.

12 Registre des délibérations du Conseil de fabrique, encart entre les f° 47 et 48.

13 *Ibid.*, f° 48r° et encart entre les f° 47 et 48 : *Compte rendu de la visite pastorale de Mgr de Cabrières, à Caux, le 20 Mars 1877. Confirmation et érection du Calvaire (reproduit en partie dans la semaine religieuse)*, par «un témoin».

14 Le compte-rendu rédigé le lendemain par l'abbé FARNARIER apporte quelques précisions : au cours de la messe basse dite par l'abbé CROUZET, curé doyen de **Roujan**, l'évêque distribue la communion aux 20 garçons et aux 40 filles qui recevront ensuite le sacrement de Confirmation.

15 CROUZET, curé doyen de **Roujan**, TUDÈS, curé de **Neffiès**, VALENTIN, curé de **Fontès**, RICÔME, curé de **Nizas**, BEAUMELLE, curé de **Saint-Guilhem-du-Désert**, GALABRU, curé de **Saint-Jean-de-Fos**, VAILHÉ, procuré de **Plaissan**, COMBESCURE, curé **d'Alignan-du-Vent**, TRINQUIER, vicaire de **Roujan**.

16 Registre des Délibérations du Conseil de fabrique, f° 49.

17 Registre des délibérations du Conseil de fabrique, f° 57 v°, 58.

18 Subventions DRAC, Conseil régional et Conseil général de 36 200 francs chacun pour un montant des travaux de 181 000 francs H.T.